

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 8 juillet 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal

NOR : DEVL0913129A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 8 juillet 2009, est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours sur épreuves pour le recrutement, dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal, des officiers principaux et officiers de 1^{re} classe du corps technique et administratif des affaires maritimes, des inspecteurs principaux des affaires maritimes et des professeurs techniques de l'enseignement maritimes qui réunissent les conditions exigées par l'article 7-I du décret du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes.

La période d'inscription se clôturera le vendredi 25 septembre 2009.

La date de l'épreuve écrite est fixée au vendredi 16 octobre 2009.

Le nombre total de places offertes au concours est fixé à 1.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

L'arrêté du 14 mai 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal est annulé.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet, à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « métiers et concours », lien « transport, équipement, mer et environnement » dans la rubrique « concours », puis « s'informer » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à l'adresse : <http://intra.portail.i2/>, puis « vie de l'agent », rubrique « recrutement/concours » ;
- par téléphone, lettre ou visite :
 - a) Pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ou d'une direction régionale de l'équipement (DRE) ou d'un centre interrégional de formation professionnelle (CIFP) ;
 - b) Pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du centre interrégional de formation professionnelle de Paris (CIFP 75), pôle recrutement-concours, 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris, téléphone : 01-44-06-16-53 (ou 16-64 ou 16-54).

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 25 septembre 2009.

L'inscription s'effectue par téléchargement du dossier d'inscription :

- via internet, à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « métiers et concours », lien « transport, équipement, mer et environnement » dans la rubrique « concours », puis « s'inscrire » ;
- via l'intranet du ministère à l'adresse : <http://intra.portail.i2/>, puis « vie de l'agent », rubrique « recrutement/concours ».

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du vendredi 25 septembre 2009 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements des personnels d'encadrement et maritimes EMC5 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 25 septembre 2009 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.